



Le domaine royal, à l'avènement des Valois, touche déjà en quelques points aux limites du royaume de France. Mais à l'est il s'arrête devant l'ancien royaume d'Arles dont il n'a encore détaché que Lyon. Au sud-ouest il est écarté de la mer par les domaines du roi d'Angleterre. Dans le centre, plusieurs provinces sont plutôt des fiefs que des domaines du roi :

En 1360, le roi de France prisonnier cède toute la région du sud-ouest au roi d'Angleterre. Mais Charles V expulse presque entièrement les Anglais de son royaume. Les victoires d'Henri V font, en 1420, passer le royaume de France au roi d'Angleterre. Le domaine royal se trouve de fait coupé en deux, le nord qui obéit à Henri VI, le sud qui reste à Charles VII.

(le liséré violet indique à peu près la limite entre les deux dominations vers 1520). Charles VII reconquiert le nord du royaume. Mais le domaine royal n'est plus qu'un amas de pays épars, séparés en deux tronçons par les provinces des anciens feudataires et celles des fils de la maison de France. Ce sont ces princes qui se coalisent contre le nouveau roi

Louis XI. Le chef de la coalition, le duc de Bourgogne, est en même temps propriétaire d'un vaste domaine formé de deux groupes : au nord, les provinces des Pays-Bas (y compris la Picardie pendant quelques années), au sud, les deux Bourgognes. Les deux groupes ne sont séparés que par la Lorraine. Charles le Téméraire essaie de la conquérir

pour constituer un État continu ; il périt dans cette tentative. Louis XI agrandit le domaine royal des dépouilles du duc de Bourgogne et de l'héritage de la maison d'Anjou. Par contre la Flandre et l'Artois, incorporés au domaine de la maison de Bourgogne, ont rompu le lien de vassalité avec le royaume.

La carte centrale montre le royaume de France définitivement constitué sous forme de domaine royal, par la confiscation des biens de la maison de Bourbon, sous François I<sup>er</sup>, et l'incorporation du domaine personnel d'Henri IV héritier des biens de la famille d'Albret et des débris du royaume de Navarre. Henri IV a étendu la frontière jusqu'au Rhône aux dépens

du duc de Savoie. — Les trois évêchés soumis par Henri II ne font pas encore officiellement partie du royaume. Les guerres d'Italie, pendant 50 ans, font partie de l'histoire de France. Les rois de France travaillent à accroître leur domaine aux dépens des princes d'Italie. Charles VIII conquiert le royaume de Naples ; Louis XII, le

duc de Milan. Les autres États d'Italie sont trop faibles pour repousser l'étranger. Mais le roi d'Espagne, qui est intervenu d'abord comme allié du roi de France, lui enlève le royaume de Naples sous Louis XII, puis le Milanais sous François I<sup>er</sup>. Le roi de France ne conserve que le marquisat de Saluces ; Henri IV l'échange contre les pays voisins du Rhône.



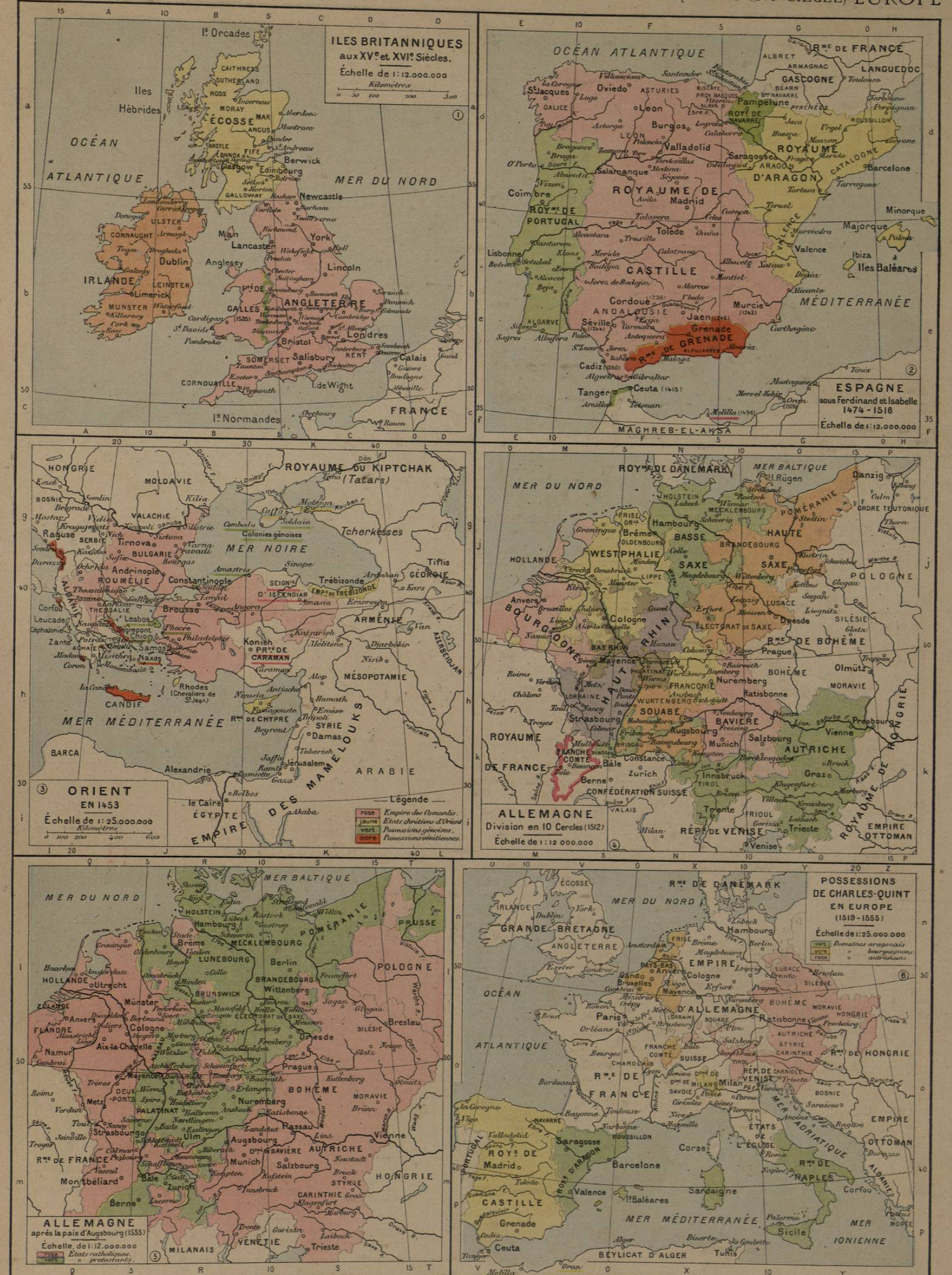
Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir est exercé en fait par les princes, les évêques et les villes libres. Les domaines d'Eglise se trouvent surtout à l'ouest, où sont les trois électeurs ecclésiastiques : les villes libres dans le pays du Rhin et la Souabe. Les princes laïques dominent au sud, en Bavière, et dans toute la région de l'est. C'est l'archiduc d'Autriche qui possède le domaine

le plus étendu ; mais la rivalité entre les Habsbourg et les Luxembourgs l'a fait écartier du collège des électeurs. Le royaume slave de Bohême, passé par mariage aux Luxembourgs, devient une partie intégrante de l'Allemagne. Les pays slaves du nord sont devenus les duchés de Mecklembourg et de Poméranie. L'ordre teutonique continue le long de la Baltique au

déjà des frontières l'œuvre de germanisation. A l'ouest et au sud se détachent de l'Allemagne deux groupes qui donnent naissance à deux États nouveaux tous deux reconnus officiellement indépendants en 1648. La Ligue suisse, formée en 1315 par les trois petits pays de Schwyz, Uri, Unterwalden, s'étend peu à peu sur toute la région ; on y

distingue des confédérés, des alliés et des sujets. Les Pays-Bas, domaine des ducs de Bourgogne passé au roi d'Espagne, ne dépendent plus que nominale de l'Allemagne. Après la révolte contre Philippe II, les provinces du nord forment la Confédération des Provinces-Unies (1579). (Les villes du sud révoltées et reprises par Philippe II sont soulignées). S.

Armand COLIN & C<sup>o</sup>, éditeurs.



Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Europe occidentale subit peu de changements. — L'Angleterre, définitivement constituée dès le XIII<sup>e</sup> siècle, est occupée par la guerre de Cent ans qui ne lui laisse de ses possessions en France que Calais (perdu en 1559) et les îles Normandes, puis parla guerre civile des Deux Roses.

En Espagne, l'unité se fait par le mariage du roi d'Aragon avec la reine de Castille et par la destruction du royaume de Grenade (1492), suivie de quelques conquêtes sur la côte d'Afrique. L'Europe orientale est transformée par l'invasion des Turcs Ottomans ; le carton 3 montre les étapes successives de la conquête. Depuis l'établissement à Brousse (1326), jusqu'à la prise de Constantinople (1453), qui marque

la disparition définitive de l'Empire byzantin. Dans l'Europe centrale, l'unité nominale de l'Empire germanique est affaiblie par les discordes, puis rompue par la Réforme. La division en 6 cercles (1500), complétée en 1512 par 4 nouveaux, était destinée à établir un gouvernement commun. La ligue des princes luthériens allemands, commencée en 1526, parvient à obli-

ger l'empereur, par la paix d'Augsbourg (1555), à reconnaître officiellement la division de l'Allemagne en deux groupes. — Le carton 6 montre l'agglomération, sous Charles-Quint, des héritages d'Autriche et de Bourgogne, de Castille et d'Aragon, par suite de trois mariages. Un autre mariage donne au frère de Charles les couronnes de Bohême et de Hongrie (1526). S.

Armand COLIN & C<sup>o</sup>, éditeurs.